



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Assouplissement des règles qui régissent le dragage en rivière

Question écrite n° 14405

Texte de la question

Mme Annick Cousin appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la nécessité d'un assouplissement des règles qui régissent le dragage en rivière. En effet, les risques d'inondations et de débordements des rivières sont devenus des préoccupations majeures, notamment à la suite des terribles inondations dans le Pas-de-Calais. Le département de Mme la députée, le Lot-et-Garonne, fait face à une abondance d'eau inédite en vallée du Lot en ce début de 2024. Comment le Gouvernement envisage-t-il d'harmoniser la gestion nécessaire des voies navigables, en particulier le dragage en rivière, avec la protection contre les inondations exacerbées par le changement climatique ? Envisage-t-on des ajustements dans les règles régissant le dragage pour prendre en compte ces nouveaux défis tout en préservant l'équilibre écologique des écosystèmes aquatiques ?

Données clés

Auteur : [Mme Annick Cousin](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14405

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 484

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)